



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

1 – OBJET DE LA DEMANDE

1-1 AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	<input type="checkbox"/> Autorisation de voirie. (<i>Occupation du domaine public</i>) La surface à prévoir doit correspondre à l'emprise au sol occupé par le matériel et les véhicules <u>sur le domaine public</u>			
	Place de stationnement	Longueur :	Largeur :	Surface :
	Échafaudage	Longueur :	Largeur :	Surface :
1-2 ARRETE DE CIRCULATION	<input type="checkbox"/> Modification de la circulation ou du stationnement. <input type="checkbox"/> route barrée <input type="checkbox"/> circulation restreinte <input type="checkbox"/> circulation alternée <input type="checkbox"/> stationnement réservé			

2 – DECLARANT

La demande doit être réalisée par l'entreprise (ou le particulier) qui réalise les travaux

2-1 ENTREPRISE ou PARTICULIER	Raison sociale ou nom : _____ Adresse (numéro, rue, lieu dit, code postal, commune) : _____	SIRET : _____ Tel fixe : _____ Tel mobile : _____ E-mail : _____
	Personne responsable de la conduite des travaux : _____	
2-3 MAITRE D'OUVRAGE	(Si différent du déclarant)	

3 – TRAVAUX A REALISER

3-1 NATURE	<input type="checkbox"/> Démolition, construction <input type="checkbox"/> Ravalement <input type="checkbox"/> Toitures <input type="checkbox"/> Voirie <input type="checkbox"/> Abattage ou élagage d'arbres <input type="checkbox"/> Paysagers <input type="checkbox"/> Fouilles <input type="checkbox"/> Canalisation <input type="checkbox"/> Autres : _____		
	Description des travaux :		
	Formalités d'urbanisme (travaux de bâtiment)		
	<input type="checkbox"/> Acceptée : n° de déclaration _____ <input type="checkbox"/> Non soumis la demande sera refusée si les formalités d'urbanisme nécessaires n'ont pas été effectuées		
3-2 ADRESSE DU CHANTIER	Adresse (numéro, nom de la voie) ou localisation cadastrale (subdivision, numéro de parcelle, section, lieu-dit) : _____ <p style="text-align: center;">79300 BRESSUIRE</p> <input type="checkbox"/> Je joins un croquis ou un plan donnant l'emplacement précis.		
3-3 DATES	Période de réalisation des travaux : du _____ au _____ nombre de jours :		
	<input checked="" type="checkbox"/> La facturation de l'occupation du domaine public est basée sur la durée prévisionnelle de l'occupation*. Si la durée réelle des travaux est inférieure à la durée prévue, un rectificatif écrit devra être envoyé aux Services Techniques. Ce rectificatif devra être transmis au plus tôt et au plus tard un mois après la réalisation des travaux. En l'absence de ce document, la facturation sera réalisée sur la base du document initial. Passé ce délai la facture ne pourra pas être modifiée.		
3-4 MOYENS UTILISES	Types	Nombre	Marque - Type - Immatriculation - Description

* Tarif 2022 : 0,66 € x m² x jour

A....., le.....
Signature :

Cette demande doit être adressée aux services techniques de la commune de Bressuire,
7 jours ouvrables avant le commencement des travaux.
 Les arrêtés qui seront transmis devront être affichés sur le lieu des travaux